

PAT de la communauté d'agglomération de Vitré communauté

Emergence du projet alimentaire territorial de Vitré communauté : pour une alimentation locale et de qualité

Date de la dernière actualisation : 26/06/2025



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2024
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2025

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Bretagne

Ille-et-Vilaine

Le territoire de Vitré Communauté, marqué par une forte empreinte agricole et agroalimentaire, est confronté à des enjeux multiples, touchant les dimensions économique, environnementale, sociale et de santé.

- Renouvellement des générations en agriculture

Entre 2010 et 2020, le territoire a connu une baisse de 26 % des chefs d'exploitation ce qui illustre un déclin marqué du nombre d'agriculteurs. Avec une moyenne d'âge des exploitants en hausse (de 48 à 51 ans sur la même période), 16 % des exploitations sont actuellement dirigées par des chefs de plus de 60 ans.

- Accessibilité au foncier

Ce premier enjeu d'installation-transmission est amplifié par les difficultés d'accès au foncier, en particulier pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole.

- Maintien des filières agricoles et agroalimentaires, et des prairies permanentes

Le déclin des cheptels ainsi que l'augmentation des surfaces consacrées aux fourrages annuels, posent des défis majeurs pour le territoire. En parallèle, ces transformations fragilisent les industries agroalimentaires locales, largement dépendantes des productions agricoles territoriales, telles que l'industrie laitière, l'abattage-découpe et la valorisation des coproduits de la viande. Les prairies permanentes et les haies sont un enjeu crucial pour la préservation de la biodiversité, des paysages, de la ressource en eau et de sa qualité, mais également pour la séquestration de carbone. Ainsi, soutenir un modèle d'élevage durable apparaît comme une des priorités pour assurer l'équilibre des écosystèmes, la qualité des ressources naturelles et la pérennité des filières économiques locales.

- Diversification des productions dans un objectif de souveraineté alimentaire

Bien que largement autosuffisant en produits d'élevage, le territoire de Vitré Communauté est dépendant d'importations pour les fruits et légumes. La diversification des productions, notamment par le développement du maraîchage et de

vergers, ou de certaines filières utiles aux industries agroalimentaires comme le blé noir, est indispensable pour répondre aux besoins locaux et reconnecter les habitants avec la saisonnalité et la diversité des produits du territoire.

- Relocalisation de l'alimentation

Développement de circuits courts et relocalisation des approvisionnements, notamment dans la restauration collective.

Développement d'atelier de transformation sur le territoire pour relocaliser toute la chaîne de production.

- Favoriser les modes d'agriculture durable

Enjeu environnemental de baisse des émissions de gaz à effet de serre et maintien de la biodiversité en encourageant les modes d'agriculture durable. Ces modes d'agriculture durable sont des pratiques qui limitent voire arrêtent l'utilisation de produits phytosanitaires, qui sont autonomes pour l'alimentation des animaux avec l'utilisation des prairies, qui favorisent la biodiversité, qui sont des exploitations plus résilientes pour faire face au changement climatique.

- Gestion des déchets alimentaires

La réduction du gaspillage alimentaire reste un défi majeur, tout comme le développement du compostage pour valoriser les déchets restants.

- Éducation alimentaire

La sensibilisation des habitants, notamment des enfants et des acteurs de la restauration collective, à une alimentation durable et équilibrée, est un enjeu important. Cela inclut la diversification des protéines, l'importance des aliments de saison, le zéro déchet, et le lien entre alimentation et santé.

- Respect de la loi Egalim par la restauration collective

L'application de la loi Égalim, qui impose des quotas de produits bios, locaux ou sous signes de qualité dans la restauration collective, est un défi logistique et financier à relever. Elle demande une facilitation de l'accès à la restauration collective pour les producteurs locaux. La loi Egalim demande également de diversifier les protéines dans les menus en proposant au moins un menu végétarien par semaine.

- Précarité alimentaire

La précarité alimentaire, qui touche une part croissante de la population, soulève des enjeux sociaux et de santé publique. L'accès à une alimentation saine, locale et abordable est un objectif prioritaire pour réduire les inégalités sociales et leurs conséquences sur la santé.

Chiffres clés du territoire



Contexte

82 753 habitants

46 communes

94,02 habitants/km²

880,19km² de communes

660,09 ha artificialisés

9,57 tonnes de CO₂ d'émissions de gaz à effet de serre par habitant par an



Caractéristiques socio-économiques

6,33% de chômage

22 480€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

5 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

0,06 associations par 10 km²

0,06 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

61 506,75 hectares de SAU

69,88% de SAU

dont 11,05% de SAU en bio

dont 2,11% de légumineuses

dont 17,13% de prairies permanentes



Structures agricoles

1084 exploitations

120 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques > **5 ug** par litre d'eau

Taux de nitrates **entre 10 mg et 25 mg** par litre d'eau

270 206,01m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

en hausse de 93,86% depuis 5 ans

74,96 de haie/ha de SAU



Distribution

59 enseignes de distribution

dont 18 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

5 295 emplois dans la transformation

+2,48% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

82 restaurants collectifs sur le territoire

dont 55 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

› Vitré Communauté d'Agglomération (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

conseil d agglomération

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

› DRAAF

› ADEME

› conseil Départemental 35

› Région Bretagne

Acteurs de la production agricole dont foncier

› SAFER Bretagne

› chambre d agriculture -

› agrobio 35

› Bleu-Blanc-Coeur

› Bleu-Blanc-Coeur

Acteurs de la restauration collective

› - Les mairies du territoire qui gèrent une cuisine centrale

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Acteurs de la production agricole dont foncier

› - JA 35

› - Cultive

› - Les Etals Paysans

Acteurs de la transformation agroalimentaire

› SVA,

› - TVR

› -tout autre acteur de la transformation agroalimentaire souhaitant s'impliquer

Représentants des consommateurs

› - Conseil de développement Vitré communauté

Acteurs de la santé

› - CLS Vitré communauté

› - ARS

Acteurs du social

› - Les Restos du Cœur

› - Episol

› - CRESS / Pôle ESS Pays de Vitré

Acteurs environnementaux

› - Service transition écologique et énergétique Vitré communauté

› - Syndicat Eau des Portes de Bretagne

› - Eau&Vilaine, Unité de gestion Vilaine Est

› - Carabes et Canopées

Les objectifs stratégiques du projet

1 - Une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement.

Axes :

*Favoriser le renouvellement des générations

*Préserver et mobiliser le foncier agricole

*Faciliter le parcours des porteurs de projets, des exploitants et des cédants.

*Accompagner le changement des pratiques agricoles conduisant à une diminution des émissions

de gaz à effet de serre et une préservation la biodiversité, des sols et de la ressource en eau (haies, couverts permanents, autonomie alimentaire des élevages, baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires)

*Accompagnement à la diversification des cultures en lien avec les besoins des industries agroalimentaires, en partenariat avec les territoires voisins dont les filières sont en cours de structuration

2 – Une industrie agroalimentaire partenaire des producteurs locaux et respectueuse de l’environnement.

Axes :

*Promouvoir les productions du territoire auprès des transformateurs.

*Développer des ateliers de transformation (externes ou sur les exploitations) en lien avec les producteurs.

3- Une distribution qui favorise les produits locaux

Axes :

*Structurer et promouvoir des filières en circuits courts

*Développer des lieux regroupant les produits locaux (la définition de local dépend des produits et peut être vu comme étant la distance la plus petite pour trouver le produit, lorsque celui-ci ne peut pas être produit sur le territoire)

*Rendre visible les producteurs du territoire et leurs productions

4- Des produits sains accessibles à tous

Axes :

*Rendre l'alimentation de qualité accessible à tous (géographiquement, économiquement)

*Favoriser la valorisation des déchets alimentaires avec le compostage et la réduction des déchets alimentaires en restauration collective

*Cultiver le bien manger et le lien entre santé et alimentation

*Développer, dans les cuisines centrales existantes, le lien avec les productions alimentaires locales, pour atteindre les objectifs de la loi Egalim

*Mettre en place des actions de lutte contre la précarité alimentaire, en lien avec le CLS et les acteurs de la précarité alimentaire, qui feront suite aux résultats du diagnostic sur ce sujet qui sera réalisé en 2025.

5- Animation d'un réseau et fédération d'un écosystème

Axes :

* Recréer du lien entre producteurs et consommateurs – producteurs et industrie agroalimentaire.

* Créer du lien et favoriser des synergies entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation (notamment la restauration collective)

* Piloter et évaluer la démarche de PAAT en lien avec l’ensemble des parties – prenantes

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et developpement des circuits de proximité	projet CULTIVE	Action en cours

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Non

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

>

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

> Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Patricia HAMON

06 02 55 11 53

p.hamon@vitrecommuanute.org

direction développement économique

Cheffe de service Agriculture et Alimentation - Cheffe de projet Développement Économique

16 boulevard des rochers

35500 VITRE

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)